

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1053-18**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 mars 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1053-18 régissant les vendeurs sans place d'affaires
et abrogeant le Règlement 601-94**

Le Règlement 1053-18 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 6^e jour de mars 2018

Céline LeBlanc
Greffière